

PROFIL DE POSTE

Intitulé du poste

Agent de Propreté Urbaine

Rattachement Hiérarchique

Responsable des Espaces Publics

Grade

Adjoint technique

Site

Espace Voirie/Propreté

Missions

Au sein de la Direction des Services Techniques de la Ville du Bois répartie en 4 services et 18 agents qui comprennent : le service Administratif, le service de la régie bâtiment/manifestation, le service Espaces Publics, le service Espaces Verts.

Placé sous l'autorité du Responsable Voirie-Propreté Urbaine de la Ville-du-Bois, vous serez chargé(e) du secteur de l'entretien de la voirie communale, des travaux en régie de votre secteur et, à ce titre, vous aurez pour principales missions :

Pour la partie Propreté Urbaine :

- Rassembler les sacs poubelles des corbeilles dans les espaces publics
- Ramasser les restes à charges et dépôts sauvages
- Nettoyage de la voirie

Pour la partie Voirie :

- Diagnostiquer les dégradations, enlever les tags
- Aider au désherbage, binage des voiries, Réaliser l'entretien du matériel mis à disposition
- Signaler les désordres constatés sur le domaine public à son sup hiérarchique

Pour la partie viabilité hivernale (7h30- 12h00/13h30 – 16h30) :

- Le salage préventif et curatif des trottoirs
- Le déneigement des accès aux bâtiments communaux suivant un planning préétabli

Profil du candidat :

Connaissances de bases :

- Réglementation et respect des règles liées à la sécurité au travail, port des EPI

Qualités requises :

- Bon relationnel et sens du travail en équipe
- Savoir s'organiser afin de respecter les délais et informer son responsable N+1
- Sens des responsabilités, disponibilité,
- Bonne aptitude physique et aucune restriction au port de charge lourdes
- Autonomie et rigueur dans son travail, savoir rendre compte de son activité

Contraintes du poste : Travail en extérieur par tout temps

Les missions pourront évoluer en fonction des besoins du service

Horaires de travail sur 35 h :

07h30 / 12h00 à 13h30 / 16h30 :
07h30/ 12h30

lundi, mardi, jeudi, vendredi
mercredi

Horaires d'été entre le 1^{er} juillet et le 31 août